



PROPOSITIONS DE L'UDES

Conférence sociale - 19 octobre 2015





SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| L'UDES et l'économie sociale et solidaire..... | p.4 |
| Les mutations du travail sous l'effet de la révolution numérique | p.7 |
| La sécurisation des parcours professionnels et la création du compte personnel d'activité | p.10 |
| Transition énergétique, COP 21 : les enjeux pour l'emploi, la croissance verte et la formation | p.13 |
| Nouvelle France industrielle et transformation numérique | p.16 |
| Annexe - Les adhérents de l'UDES | p.20 |



LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Principes

Les organisations de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales) mettent en œuvre un ensemble de principes et notamment :

- ➔ Un but poursuivi, autre que le partage des bénéfices ;
- ➔ Une gouvernance démocratique prévoyant la participation des parties prenantes aux réalisations, définie et organisée par les statuts ;
- ➔ Des bénéfices majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
- ➔ L'impartageabilité des réserves obligatoires ;
- ➔ Pour les sociétés sous statut commercial : la poursuite d'un objectif d'utilité sociale et un encadrement de la répartition des bénéfices distribuables.

Un poids significatif dans l'économie française

L'économie sociale et solidaire représente 10% de l'emploi en France (14% de l'emploi privé) et compte 223 000 établissements employeurs, principalement dans l'économie de service, et plus de 2,3 millions de salariés. La masse salariale brute versée du secteur atteint près de 58 milliards d'euros.

Avec 78% du volume des emplois, les associations sont le poids lourd de l'économie sociale et solidaire. Les coopératives représentent 13% du volume d'emplois, les mutuelles, près de 6% et les fondations, 3%.

L'économie sociale et solidaire est particulièrement présente dans les secteurs d'activité suivants :

- ➔ L'action sociale (62% du total de l'activité en France).
- ➔ Les sports et loisirs (55% du total de l'activité en France).
- ➔ Les activités financières et d'assurance (30% du total de l'activité en France).
- ➔ Les arts et spectacles (27,2% du total de l'activité en France).

Le contexte économique pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire

En 2014, les **associations** ont connu une évolution plus forte en termes d'emplois (+0,6%) et de masse salariale (+2,2%) que pour l'ensemble du secteur privé. Toutefois, il existe des disparités entre les secteurs. Cette progression est encouragée par le développement de l'emploi du domaine du sanitaire et médico-social (+1,7% dans les structures médico-sociales) ou du sport (+5%) mais elle reste marquée par les destructions d'emplois dans les secteurs de l'aide à domicile (-2,5%) et de la culture (-4,5% depuis 2010 soit 2 800 emplois). 2015 est perçue par les dirigeants associatifs comme une année d'incertitudes liées notamment à la situation financière des structures, à l'évolution des politiques publiques ou encore aux relations avec les financeurs dans le cadre de la réforme territoriale.

2015 confirme le mouvement de concentration que connaît le **monde mutualiste**. Ainsi, en cinq ans, le nombre de mutuelles a pratiquement été divisé par deux (-44%) pour atteindre, d'après la Mutualité Française, 450 mutuelles de santé. Cette concentration accélérée permet toutefois de

mutualiser davantage et d'augmenter la performance des établissements. Les mutuelles restent des entreprises dynamiques en termes d'emploi puisqu'elles regroupent 85 000 collaborateurs (dont 15 000 professionnels de santé).

Du côté des **Sociétés coopératives et participatives** (Scop et Scic), 2014 a confirmé une accélération des créations de Scop et Scic (+ 277). Le mouvement compte 2 680 coopératives adhérentes regroupant près de 51 000 salariés et il génère un chiffre d'affaires consolidé de 4,4 milliards d'euros (2013). En 2014, la création d'emplois a enregistré un solde net positif de 2 800 emplois.

Les principes coopératifs régissant les Sociétés coopératives et participatives en font des entreprises pérennes, ainsi le taux de pérennité à 5 ans des coopératives est égal à 64% contre 50% pour l'ensemble des entreprises françaises. Entre 2010 et 2014, le nombre de coopératives s'est accru de 21,5 % et leurs emplois de 17,6 %. 65 % des nouvelles entreprises sont issues de création ex nihilo, 24 % découlent de transmissions-reprises d'entreprises et 11 % de transformations d'associations en Scop ou Scic.

Les coopératives sont présentes dans tous les métiers et plus particulièrement dans les services (46% du nombre de coopératives et 36% des emplois), la construction (18% du nombre de coopératives et 24% des emplois) et dans l'industrie (14% du nombre de coopérative et 17% des emplois).

Afin de soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire, l'UDES demande la mise en oeuvre, dans les meilleurs délais, de la transformation du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) en baisse générale des charges s'appliquant à toutes les entreprises.



L'UDES, L'UNION MULTIPROFESSIONNELLE DE
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'UDES, l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, coopératives, fondations).

Créée en 1994, elle fédère aujourd'hui 26 groupements et syndicats d'employeurs (voir page 20) couvrant 14 branches et secteurs professionnels.

Avec plus de 70 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, soit près d'un salarié sur deux du secteur, l'UDES rassemble 80% des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire.

Les branches et secteurs professionnels fédérés au sein de l'UDES

- ➔ Acteurs du lien social et familial
- ➔ Aide, accompagnement, soins et services à domicile
- ➔ Animation
- ➔ Ateliers et chantiers d'insertion
- ➔ Entreprises de la coopération de production adhérentes à la CG SCOP
- ➔ Foyers de jeunes travailleurs
- ➔ Logement social - PACT
- ➔ Missions locales et PAIO
- ➔ Mutualité de santé
- ➔ Radiodiffusion
- ➔ Régies de quartier
- ➔ Secteur sanitaire, social et médico-social
- ➔ Sport
- ➔ Tourisme social et familial



LES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DE L'UDES À LA CONFÉRENCE SOCIALE

La délégation de l'UDES, qui participera à la conférence sociale du 19 octobre 2015, sera composée comme suit :

➤ **Plénière : Les mutations du travail sous l'effet de la révolution numérique**

Françoise BERNON Déléguée générale du Labo de l'ESS

Alain CORDESSE Président de l'UDES

Michel ROUX Trésorier de l'UNML (Union nationale des missions locales)

➤ **Table ronde n°1 : La sécurisation des parcours professionnels et la création du compte personnel d'activité**

Christine DI COSTANZO Déléguée générale de l'UGEM (Union des groupements d'employeurs mutualistes)

Manuella PINTO Responsable des relations sociales à l'UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)

Franck SEGUIN Délégué général du CNEA (Conseil national des employeurs d'avenir)

➤ **Table ronde n°3 : Nouvelle France Industrielle et transformation numérique**

Patricia LEXCELLENT Déléguée générale de la CGSCOP (Confédération générale des Scop)

Alain RAOUL Vice-président du SYNEAS (Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale)

Sébastien DARRIGRAND Délégué général de l'UDES

➤ **Accompagnatrice technique**

Violaine TROSSEILLE Responsable du Pôle Relations sociales de l'UDES



Les mutations du travail sous l'effet de la révolution numérique



CONTEXTE

Internet et les technologies numériques transforment le monde dans lequel nous vivons. La révolution digitale modifie des perspectives d'emploi très différentes de celles que nous imaginions il y a encore quelques années. La pratique des métiers, leurs conditions d'exercice, les compétences à mobiliser, l'organisation du travail et le management s'en trouvent bouleversés. Une étude américaine estime que la révolution numérique menacerait 47 % des emplois tels qu'ils existent actuellement et pointe la bipolarisation du marché du travail, avec des emplois intermédiaires menacés.

Les pouvoirs publics se sont emparés de l'enjeu du numérique. C'est ainsi que deux projets de loi devraient voir le jour en 2016, l'un traitant des droits et libertés liés à l'Internet ainsi que de la protection des données, l'autre sur l'innovation, la création d'emplois et l'impact du numérique sur les relations de travail.

Le rapport de Bruno Mettling, DRH d'Orange, remis le 15 septembre dernier à Myriam El Khomri, ministre du Travail, met en avant les conséquences notables de l'essor du digital sur le monde du travail, qui marque un changement de paradigme.



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont, au même titre que les autres, affectées par la révolution numérique qui impacte leur modèle de croissance, leur offre de services et les méthodes de conception, de collaboration et d'organisation du travail.

La télémédecine, les applications éducatives sur tablette, la domotique ou encore la télégestion sont autant d'évolutions au service des patients et des personnes dépendantes prises en charge par les professionnels des secteurs de l'aide et des soins à domicile, dans le médico-social ou dans les centres de santé mutualistes.

Le secteur de la mutualité a intégré le numérique à son offre de service en mettant en place des expérimentations et partenariats en matière de domotique et d'objets connectés : robots pour l'accompagnement de personnes âgées à domicile ou encore programmes de santé alliant l'utilisation d'objets connectés (montre, tensiomètre) pour la collecte d'informations et un coaching personnalisé avec des professionnels de santé.

Les clubs de vacances et camping familiaux, associations sportives ou culturelles sont elles aussi impactées par le déploiement de l'offre de services sur Internet et les phénomènes d'e-réputation.

Dans le secteur coopératif, des Scop et Scic de plus en plus nombreuses se développent sur le créneau du numérique : technologies de base et infrastructures ou encore applications et services informatiques constituent des secteurs porteurs.



LES PROPOSITIONS DE L'UDES

Outiller branches et entreprises pour faire du numérique un objet du dialogue social

1. Encourager le **développement de dispositifs souples de régulation interne des usages des technologies de l'information et de la communication** dans les entreprises (charte de bonnes pratiques, engagement dans les règlements intérieurs, groupes de réflexion internes,...) et en associant l'ensemble des parties prenantes (managers, IRP, DRH, ...).
2. **Missionner le Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) pour conduire une expertise sur l'impact du numérique sur la charge de travail et sa prise en compte**, associant les pouvoirs publics, les partenaires sociaux ainsi que les institutions et acteurs spécialisés.
3. **Enrichir le contenu du site *travailler-mieux.gouv.fr* d'un volet consacré au numérique au travail, pour outiller les entreprises, les salariés, IRP et partenaires sociaux** : il s'agit de proposer une méthodologie adaptée, des bonnes pratiques, des ressources utiles pour appréhender le numérique dans l'environnement de travail et leur permettre ainsi de mettre en place les outils de régulation nécessaires dans les entreprises.

Repenser les temps et les modalités de travail en lien avec le numérique

4. **Modifier la législation pour sécuriser le forfait-jours en tant que cadre juridique le mieux adapté aux nouvelles modalités d'organisation du travail résultant de la transformation numérique** : son recours doit se faire sans risque juridique pour l'employeur et dans le respect des impératifs de santé au travail.
5. **Encourager un cadre propice à l'essor du télétravail par le biais des accords ACTES (accords sur les conditions de travail, le temps de travail, l'emploi et les salaires)** : les branches professionnelles pourraient proposer un dispositif conventionnel supplétif assorti de modèles types d'avenants au contrat de travail de manière à faciliter la mise en place du télétravail en entreprise.
6. **Reconsidérer l'organisation du travail et les modes de management en fonction des évolutions induites par le numérique**. Les managers doivent être sensibilisés et formés à la question et recevoir l'appui des services de santé au travail dans la mise en place de solutions adaptées.

Accompagner les évolutions des métiers et des compétences

7. **Intégrer le numérique parmi les savoirs fondamentaux dès l'école**. Pour cela, il est nécessaire d'enseigner l'informatique et les enjeux du numérique dans l'éducation initiale, dès la maternelle.

8. **Demander aux Commissions professionnelles consultatives (CPC) d'intégrer systématiquement les compétences numériques dans les référentiels** d'activité, de compétences et de formation **des diplômes et titres professionnels** qu'elles créent ou font évoluer.
9. **Engager les branches professionnelles dans un travail de prospective approfondi sur leurs besoins en qualifications et en compétences numériques**, pour favoriser l'émergence d'une offre de formation en adéquation avec ces besoins.
10. **Utiliser la potentialité du numérique pour développer et maximiser les effets de la formation** : il s'agit de promouvoir le e-learning, la formation ouverte et à distance ou encore les cours en ligne (MOOCs), ...
11. **Placer la transformation numérique au cœur du conseil en évolution professionnelle (CEP) et des dispositifs de professionnalisation et de reconversion des demandeurs d'emploi** : il s'agit de mieux informer les opérateurs du CEP et les prescripteurs en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur les potentialités de la révolution numérique en termes d'emplois, de manière à ce qu'ils orientent davantage d'entrées en formation sur les cursus menant aux métiers du numérique.





La sécurisation des parcours professionnels et la création du compte personnel d'activité



CONTEXTE

La sécurisation des parcours professionnels et la transférabilité des droits sont, depuis quelques décennies déjà, au cœur de la réflexion des partenaires sociaux et des pouvoirs publics.

Tel que défini par l'article 38 de la loi du 17 août 2015, le compte personnel d'activité (CPA) a pour vocation de « rassembler les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser le parcours professionnel de chaque individu, indépendamment de son statut, dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa vie professionnelle ».

Le compte personnel de formation (CPF), actif depuis le 1^{er} janvier 2015, peut être vu comme la préfiguration de ce compte personnel d'activité.

La mise en place du CPA répond au constat de grandes mutations sur notre marché du travail et des besoins sociaux. Le marché du travail est aujourd'hui marqué par une hausse des transitions d'activités, des parcours moins linéaires, des périodes de chômage plus fréquentes, une plus grande segmentation du marché du travail entre *insiders* et *outsiders* et une diffusion de l'instabilité du travail aux catégories d'actifs autrefois plus préservées. Dans le même temps, le taux d'activité se concentre aux âges intermédiaires, jeunes et seniors faisant les frais d'une plus grande précarité. Or, il y a aujourd'hui une forte nécessité d'accroître la participation au marché du travail, au risque de mettre en péril notre modèle de protection sociale.

Le CPA a pour ambition de devenir un des outils de la *flexicurité* à la française puisqu'il s'agit à la fois de concilier les besoins des entreprises et de notre économie avec les aspirations des individus dans une logique de progrès social.

France Stratégie, missionné pour réfléchir à la mise en œuvre opérationnelle du CPA, a remis un rapport le 9 octobre dernier à ce sujet et propose trois scénarii de mise en œuvre.



LES PROPOSITIONS DE L'UDES

Faire du CPA un sujet de société à part entière

- 1. Mener une concertation approfondie avec l'ensemble de la société civile sur les objectifs, les principes et le financement du CPA** pour aboutir à un consensus largement partagé, sous peine de voir ce projet devenir une occasion manquée. Dans le cadre de notre démocratie sociale, les partenaires sociaux doivent apporter leur pierre à l'édifice en s'accordant sur les principes du dispositif et en proposant des réponses partagées.

- 2. Repenser à terme notre système de protection sociale qui apparaît de moins en moins adapté aux évolutions économiques et sociales et ne peut plus reposer majoritairement sur le travail salarié.** La mise en place d'un CPA ambitieux et à caractère universel, dans une démarche d'investissement social immatériel fort, avec des mécanismes poussés d'épargne et de crédit, et des mesures de solidarité, nécessitera un changement de culture. Il conviendra, notamment, de repenser l'assujettissement social et fiscal de certaines activités en développement, qui ne contribuent pas à la hauteur de ce qu'elles devraient à notre système de protection sociale.

Apporter des gages au besoin de stabilité des employeurs et à la simplicité du dispositif

- 3. Poser le principe d'une neutralisation des contraintes administratives** reposant sur les employeurs : zéro nouvelle charge liée à la gestion du compte.
- 4. Mettre en œuvre progressivement les droits attachés au CPA** afin d'accompagner l'acculturation des différents publics et de sanctuariser le besoin de stabilité des employeurs.

Porter une vision inclusive du CPA, au-delà des statuts des individus

- 5. Considérer la notion d'activité au sens large** : doivent notamment entrer dans le champ du compte, les salariés ou demandeurs d'emploi, les fonctionnaires, les travailleurs non-salariés, les bénévoles ainsi que les titulaires de contrats de travail spécifiques (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, contrats aidés et d'insertion), les stagiaires et les personnes en service civique.
- 6. Axer la finalité** du compte personnel d'activité **sur la facilitation des mobilités professionnelles et sociales et la conciliation des temps de vie.**

Procéder par étape pour une intégration de droits progressive dans le temps

- 7. Limiter le périmètre du compte, en 2017, aux droits sociaux du compte personnel de formation et du compte personnel de prévention de la pénibilité.** Ceux-ci ont été pensés pour être articulés entre eux et sont déjà en partie fongibles.
- 8. Etudier dans un second temps, la possibilité d'intégrer dans la matrice du CPA des dispositifs de type compte épargne-temps ou l'épargne salariale, voire une partie des droits à l'assurance chômage,** qui peuvent permettre à l'individu de cumuler puis mobiliser des jours / de l'argent au profit d'une action concourant à la mobilité professionnelle ou pour prendre soin d'un proche dépendant.
- 9. Mobiliser concrètement le CPA pour engager des mesures de formation, d'accompagnement à la définition d'un projet professionnel, d'appui à la création-reprise d'entreprise** ou encore dans la mobilisation de temps pour s'engager dans des **responsabilités associatives ou mutualistes**, participer à une **action humanitaire** ou encore **accompagner un proche dépendant.**
- 10. Exclure du CPA les « droits » de nature collective liés aux régimes sociaux** (retraite, prévoyance, ...) qui ne permettent pas de répondre aux enjeux du CPA, en tant que dispositif permettant de mobiliser du temps en vue de sécuriser son activité et de concilier les temps de vie (formation, engagement bénévole, etc.).

Définir des modalités de fonctionnement simples et solidaires

11. Mettre en place une **unité de mesure et des conditions d'activation simples et lisibles par tous**.
12. **Simplifier la gestion et l'accessibilité à l'information** par la mise en place d'une **plateforme numérique dédiée**, gérée par une agence nationale.
13. **Elaborer des mécanismes d'abondement en faveur de publics ciblés** (personnes éloignées de l'emploi, jeunes sortant du système éducatif sans diplôme) : mécanisme de solidarité nationale, ces abondements seraient à la charge des pouvoirs publics.
14. **Définir un système de compensations au bénéfice de l'employeur** pour faciliter le remplacement du/de la salarié(e) absent(e).

Adopter une méthode pragmatique et réaliste

15. **Capitaliser sur les enseignements** tirés de la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) et du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P).
16. **Recourir à des expertises techniques**, études de faisabilité et d'impact solides, avant toute configuration du CPA.
17. **Prévoir les modalités d'information et d'accompagnement à l'utilisation et à la gestion du CPA**, condition *sine qua non* de son succès, en s'appuyant notamment sur le conseil en évolution professionnelle (CEP) et en prenant garde à ne pas aggraver la fracture sociale et numérique.
18. **Assurer la sécurité numérique du dispositif** en s'appuyant notamment sur l'expertise de la Caisse des dépôts et consignations.
19. **Généraliser une culture de l'évaluation** des dispositifs déjà mis en place avant toute conception de nouveau mécanisme.



Transition énergétique, COP 21 : les enjeux pour l'emploi, la croissance verte et la formation



CONTEXTE

La 21^e Conférence des parties (dite COP-21), qui se déroulera du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris, doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial à 2°C.

Pour tenter d'atténuer les effets d'une crise énergétique annoncée, il est nécessaire d'améliorer et de réduire l'utilisation des énergies traditionnelles, et de développer les énergies renouvelables. Cette indispensable transition énergétique implique de repenser nos modes de production et de consommation afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et ainsi limiter les déchets générés. De nouveaux modèles de croissance se sont donc développés pour répondre, voire anticiper ces enjeux tels que l'économie circulaire ou l'économie participative.

L'économie circulaire intègre toutes les activités économiques contribuant à améliorer la productivité de la matière, minimiser les rejets, allonger la durée de vie des biens. En parallèle, les comportements de consommation des Français évoluent vers une économie plus collaborative, notamment, sous l'effet de la crise économique. De manière plus ou moins consciente, ils contribuent au développement de ces modèles économiques émergents. Ces pratiques se développent d'autant plus que les technologies numériques facilitent les échanges et la collaboration des particuliers entre eux.

Ces nouvelles tendances impactent directement les entreprises qui doivent s'adapter et en devenir partie prenante dans leurs choix de consommation ou encore de déplacements. Cela va même jusqu'à toucher aux métiers exercés dans ces structures qui subissent des mutations dans leurs modalités d'organisation et de pratique, voire de compétences mobilisées.



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire, porteuse d'innovations sociales parce qu'elle répond à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits (alimentation, mobilité, énergie, habitat, environnement, santé, ...), est de longue date positionnée sur l'économie circulaire.

Ce concept mobilisateur permet de repenser les modes de production et de consommation et englobe des activités déjà développées par les entreprises de l'économie sociale et solidaire, notamment associatives (réutilisation, réemploi, recyclage, etc.) et des démarches plus récentes, côté coopératives (écologie industrielle, écoconception). Les enjeux environnementaux et sanitaires sont intimement liés, c'est pourquoi la Mutualité s'engage dans une démarche de « santé globale » qui ne peut s'obtenir que dans un environnement préservé. Traduction concrète de cet engagement, la MGEN est l'une des 50 entreprises mécènes de la COP21.

Les tendances sociétales à l'œuvre mettent en évidence un contexte favorable à l'émergence de modes de gouvernance plus participatifs, impliquant les pouvoirs publics et les citoyens, et sur lesquels la transition énergétique doit fonder son succès. Les modèles de gouvernance et principes portés par les entreprises de l'économie sociale et solidaire doivent constituer un moteur de la transition énergétique.



LES PROPOSITIONS DE L'UDES

Promouvoir et valoriser de nouveaux modèles de croissance plus durable

- 1. Valoriser auprès du public et des acteurs institutionnels** les nouveaux modes de production et de coopération en adéquation avec la transition écologique (Scop et Scic, structures de l'insertion par l'activité économique, associations de protection de l'environnement ...).
- 2. Favoriser l'implication des citoyens dans la gouvernance des projets** liés à la **transition énergétique** :
 - Sensibiliser et informer les citoyens aux projets et à leurs impacts : un **portail numérique de l'innovation sociale au service de la transition énergétique** pourrait être créé.
 - **Créer un lieu ressource**, national et territorialisé : apport d'expertise technique, juridique et financière, échanges d'expériences, mutualisation, sensibilisation.
 - Développer le **réseau d'accompagnement de proximité**, pour les porteurs de projets et pour les collectivités territoriales.
- 3. Sensibiliser les publics étudiants** orientés dans les filières de la transition énergétique, de la gestion des déchets et du recyclage **aux modèles d'entrepreneuriat coopératifs et associatifs**.
- 4. Utiliser le Compte Personnel de Formation** comme levier de la transition énergétique puisque celle-ci nécessite le **développement de nouvelles compétences** : savoir-faire ou pratiques.



Organiser un Grenelle du financement de la transition écologique pour activer les leviers de développement de ces modèles

- 5. Adopter un pack de dispositions réglementaires, tarifaires et fiscales** favorisant l'émergence et le développement des initiatives citoyennes :
 - Encourager la production d'énergie renouvelable : stabilité réglementaire, systématisation du tarif d'achat, ouverture de l'obligation d'achat.
 - Renforcer la capacité d'intervention des collectivités locales.
 - Mobiliser les outils de contractualisation publics en direction des projets citoyens.
 - Créer une logique de marque « Transition énergétique citoyenne ».
 - Mettre en place une fiscalité incitative pour les entreprises avec par exemple une TVA réduite pour les produits issus de l'économie circulaire qui contribue à l'économie des ressources.
- 6. Développer les outils financiers**, dotés par les investisseurs institutionnels publics et de l'économie sociale et solidaire, pour permettre un changement d'échelle des projets citoyens de sobriété énergétique ou d'énergies renouvelables : fonds de financement, d'investissement, de garantie d'emprunts, ...

7. Intégrer dans le Code des marchés publics des **critères de mesure et de valorisation de l'impact social et environnemental** (ancrage territorial, consommation des ressources, ...).

Faire de l'entreprise un acteur de la transition énergétique

8. **Encourager la recherche et le développement** et communiquer sur les préconisations de **bonnes pratiques** qui en découlent auprès des entreprises et de leurs salariés :

- Au niveau des **équipements** : soutenir la recherche et sensibiliser les services des achats dans les entreprises aux énergies vertes, faciliter le recours aux missions de conseils, ...
- Au niveau des **pratiques quotidiennes** :
 - Impliquer et mobiliser les salariés ou leurs représentants dans des actions et gestes ayant pour objectif l'économie d'énergie, de produits, ou encore de papier.
 - Mettre en place des plans de mobilité intra-entreprise ou inter-entreprises : promouvoir le covoiturage entre employés, mettre en place des chèques « Mobilité », développer le télétravail et l'utilisation de tiers lieux, ...



9. **Prendre en compte la transition écologique dans l'offre de formation proposée par les entreprises aux salariés.** Les formations visant à l'intégration des nouvelles pratiques ou des conditions d'exercice des métiers (connaissance des nouveaux matériaux, produits, gestes, ...) doivent pouvoir être accessibles tout au long de la vie et des reconversions peuvent être envisagées sur les métiers émergents.

***Ces propositions ont été élaborées en collaboration avec
le Labo de l'économie sociale et solidaire***



Nouvelle France industrielle et transformation numérique



CONTEXTE

L'économie digitale se développe de façon très importante : sur chaque marché, un acteur digital peut s'imposer comme plateforme entre les producteurs traditionnels et les consommateurs finaux. La technique progresse (explosion de la puissance informatique), des innovations apparaissent (connexion mobile et permanente), les marchés sont bouleversés, les rapports de production mutent (montée du travail indépendant) et les institutions doivent suivre. En effet, une troisième révolution numérique est en cours. Après la numérisation des contenus et de l'information puis la numérisation de l'accès aux services, ce sont aujourd'hui la numérisation des biens ainsi que l'apparition de nouveaux produits connectés qui constituent cette nouvelle vague numérique. Cette transformation numérique, qui entraîne un mouvement perpétuel d'innovation, rend **caduc le raisonnement même de « filière industrielle »**, de par sa transversalité.

Dans le même temps, **l'industrie doit faire face à un paradoxe**. En effet, les projections de France Stratégie font état des éléments suivants : les secteurs industriels technologiques et de gamme (pharmacie, aéronautique, agroalimentaire) voient leur part dans la valeur ajoutée de l'industrie progresser et créent des emplois ou sont affectés par de faibles pertes, tandis que les secteurs industriels de basse et moyenne technologie (textile-habillement, équipements mécaniques, métallurgie, ...) voient leur part dans l'emploi total régresser.



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'industrie est l'un des secteurs historiques de développement des Sociétés coopératives et participatives, et tout particulièrement les Scop où cela génère un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros. Présentes dans toutes les filières industrielles, Scop et Scic se sont surtout développées dans la métallurgie et produits métalliques, la fabrication et réparation de machines et équipements, les industries alimentaires, du bois et meubles et l'imprimerie.

La transmission-reprise d'entreprises industrielles en Société coopérative et participative est un phénomène particulièrement marqué. La loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 est un levier important du développement des Scop au travers de la transmission d'entreprises saines aux salariés, avec la création des Scop d'amorçage et la possibilité de créer des groupes de Scop pour optimiser le développement à l'international.

Au titre des secteurs d'avenir, figure également la **silver économie** au sein de laquelle l'économie sociale et solidaire est un acteur incontournable. En effet, ce sont les métiers de la santé, de l'action sociale, de la culture et de l'aide à domicile qui seront parmi les plus recherchés d'ici 2022. Ces métiers sont fortement impactés par le développement des technologies où le numérique est prégnant. Cette évolution ne pourra pas, toutefois, se faire au détriment de la relation humaine, raison pour laquelle la prise en charge de la personne a encore beaucoup d'avenir. C'est leur pratique qui évoluera. En outre, il faut voir les évolutions techniques qui touchent la silver économie comme des opportunités pour entretenir et développer le lien social auprès des personnes fragilisées et vulnérables. Le développement des produits et services de la filière silver économie se doit d'intervenir en complément, support et soutien de la relation humaine, élément de sociabilisation.

L'UDES soutient un modèle de développement industriel et de transformation numérique synonyme de développement des territoires, de l'emploi local, avec une dimension participative forte. Les nouveaux modèles économiques en développement doivent se fonder sur une approche plus coopérative et pas uniquement sur des rapports financiers et de pouvoir.



LES PROPOSITIONS DE L'UDES

Repenser la nouvelle France industrielle à l'ère du numérique

1. **Développer des filières industrielles trans-sectorielles** puisque la logique sectorielle est dépassée et la compétitivité d'une industrie repose sur la maîtrise des technologies multi-usages (nanotechnologie, biotechnologie, informatique et sciences cognitives).
2. **Accélérer la robotisation de l'industrie** afin de combler le retard français par rapport aux autres grands pays industriels (Allemagne, Italie, Japon, ...) en utilisant un soutien public du type du Crédit d'Impôt Recherche.

Saisir l'opportunité de la réorganisation territoriale de l'Etat pour mettre au cœur des projets le territoire et une gouvernance plus démocratique

3. **Adopter une logique d'écosystème dans les projets de revitalisation industrielle territoriaux :**
 - **Mettre en place les conditions favorables à la synergie entre l'ensemble des acteurs économiques** (donneurs d'ordre et sous-traitants) sur les territoires, les entreprises innovantes et responsables, sociaux ou encore politiques. Il s'agit d'un véritable outil de dynamisation et source de perspectives pour les territoires industriels.
 - **Diversifier les sources de financements externes des TPE/PME** qui sont à promouvoir dans ce cadre : tel le livret d'épargne citoyenne pour le financement d'entreprises innovantes et responsables ou encore le financement participatif. Afin de développer le *crowdfunding*, il est nécessaire de mieux communiquer sur l'existence de la plateforme de la Banque Publique d'Investissement et de son site internet « TousNosProjets.fr ».
4. **Accélérer le développement des pôles territoriaux de coopération économique**, constitués par le regroupement, sur un même territoire, d'entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à d'autres entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation au service de projets économiques innovants socialement et porteurs d'un développement local durable.

5. Favoriser les transmissions d'entreprises saines en Scop pour renforcer et développer le tissu industriel français :

- en facilitant l'accès aux aides d'Etat (ex. Accre, Nacre, Arce, ...) qui permettent de lever une partie du capital social en provenance des salariés dans le cas de reprise-transmission en Scop ;
- en multipliant le recours au dispositif de la Scop d'amorçage ;
- en généralisant la solution de transmissions d'entreprises industrielles en Scop tout en augmentant les financements.

6. Dans l'économie d'usage et les plateformes numériques, mettre en place les mêmes règles - économiques, fiscales, sociales - pour toutes les entreprises quels que soient leurs secteurs d'activité.

7. Développer l'éligibilité des entreprises de l'économie sociale et solidaire aux mécanismes de financement de l'ensemble de l'économie (3^e volet du programme d'investissement d'avenir, mesures de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques de nature à favoriser l'investissement ...).

Essaimer la culture du numérique au sein de la société dans son ensemble

8. Impliquer les partenaires sociaux dans la gouvernance nationale de la transformation numérique.

9. Lancer une plateforme du numérique, destinée aux entreprises et en particulier aux TPE/PME, de manière à soutenir le déploiement de leur offre de services numérique : que ces entreprises soient de nature associative, artisanale, commerciale, ou des professionnels libéraux, il s'agit de mettre à leur disposition des tutoriels, des contacts, de l'expertise externe, ou encore des exemples d'initiatives réussies, pour les accompagner dans la mise en place d'outils numériques.

10. Mettre à disposition des TPE/PME des centres de ressources, espaces de coworking et tiers-lieux d'accueil partagés, portés par les collectivités territoriales, de manière à assurer la meilleure diffusion des outils collaboratifs à distance (téléconférences, visio-conférences, *Instant messaging*).

11. Soutenir les modèles entrepreneuriaux comme les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), les incubateurs ou couveuses comme leviers de développement d'entreprises innovantes et start-up du numérique : ces concepts, qui ont fait leurs preuves, permettent de donner un cadre juridique sûr à des activités à la frontière entre travail indépendant et travail salarié, qui se développent en parallèle de la révolution numérique. Pour être viables, ces dispositifs ont besoin d'être financés en partie par les pouvoirs publics.

12. Soutenir l'innovation sociale tournée vers le numérique, grâce à un mécanisme de crédit géré par BPI France : il s'agit de contribuer au développement de projets durables, prenant appui sur le numérique, ancrés sur les territoires et répondant à des besoins sociaux forts. Ainsi, des projets visant à rendre accessibles au plus grand nombre les outils numériques, ou à favoriser le bien-être de personnes fragiles ou handicapées grâce au numérique, mériteraient d'être davantage soutenus.

- 13. Développer l'accompagnement aux usages du numérique, en s'appuyant sur le tissu associatif, pour apporter un soutien aux publics moins familiers des nouvelles technologies, dans le but d'accroître la démocratie digitale.**

Accompagner les mutations de la Silver Economie

- 14. Favoriser et soutenir l'autonomie des personnes fragiles ou âgées au domicile ou en EHPAD** (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) grâce à la domotique, la robotique, les TIC et l'adaptation du matériel.

- 15. Intégrer les EHPAD associatifs et mutualistes au sein du Comité national de filière.**

- 16. Créer un comité d'éthique national « silver économie »** afin de référencer et labelliser les offres, définir les bonnes pratiques pour la diffusion d'aides facilitant l'avancée en âge des personnes en perte d'autonomie, selon des critères d'effectivité objectifs.

- 17. S'appuyer sur les silver régions déjà labellisées pour accompagner l'émergence et le développement de projets et des services numériques en associant l'ensemble des acteurs, dont ceux de l'économie sociale et solidaire et les usagers.**

- 18. Soutenir et favoriser les structures de gestion du grand âge et de la santé qui associent les usagers, les familles et les proches à leur gouvernance et agissent dans le sens de l'intérêt général.**





Annexe - Les adhérents de l'UDES

Employeurs associatifs intervenant dans les champs des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux à domicile et des services à la personne

| | |
|---------------------|---|
| ADESSADOMICILE..... | Le réseau des associations d'aide à domicile |
| FNAAFP/CSF..... | Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire – membre de la Confédération Syndicale des Familles |
| SNALESS..... | Syndicat National des Associations Laïques Employeurs du Secteur Sanitaire, Social, Médico-Educatif et Médico-social |
| UNA..... | Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles |
| UNADMR..... | Union Nationale des Associations du service à domicile |
| UNIO PSS..... | Union Nationale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux |

Employeurs à but non lucratif intervenant dans le champ des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

| | |
|------------------|---|
| Croix Rouge..... | Croix-Rouge française |
| FEGAPEI..... | Fédération nationale des associations de parents et amis employeurs et gestionnaires d'établissements et services pour Personnes Handicapées Mentales |
| SYNEAS..... | Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale |
| UNICANCER..... | Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer |

Employeurs intervenant dans les champs de l'animation, de l'enseignement, du sport, de la culture et du tourisme social et familial

| | |
|-----------------------|--|
| CNEA..... | Conseil National des Employeurs d'Avenir |
| COSMOS..... | Conseil Social du Mouvement Sportif |
| Familles rurales..... | Fédération nationale Familles rurales |
| GSOTF..... | Groupement Syndical des Organismes de Tourisme Familial |
| SATPS..... | Syndicat d'Associations de Tourisme, de Promotion Sociale, de vacances et de loisirs |
| SNRL..... | Syndicat National des Radios Libres |

Employeurs intervenant dans les champs de l'insertion, de la formation, des actions de prévention et d'accompagnement à caractère social, du logement social et de la petite enfance

| | |
|------------------------|---|
| Fédération SOLIHA..... | Solidaires pour l'habitat |
| SNAEC SO..... | Syndicat National d'Associations Employeurs de personnels au service des Centres Sociaux et Socio-Culturels |
| SNEFOS..... | Syndicat National Employeur des Foyers, Résidences Sociales et Services |
| SERQ..... | Syndicat des Employeurs des Régies de Quartier |
| SYNESI..... | SYndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion |
| SYNOFDES..... | Syndicat National des organismes de Formation de l'Economie Sociale |
| UNML..... | Union Nationale des Missions Locales PAIO, et Organismes d'Insertion Sociale et Professionnelle |

Employeurs intervenant sous forme coopérative

| | |
|-------------|---------------------------------|
| Le CC..... | Le Crédit Coopératif |
| CGSCOP..... | Confédération Générale des SCOP |

Employeurs intervenant dans le champ des activités exercées par les mutuelles régies par le code de la mutualité

| | |
|-----------|--|
| UGEM..... | Union des Groupements d'Employeurs Mutualistes |
|-----------|--|



7, rue Biscornet 75012 Paris
Tel. 01 43 41 71 72 - Fax 01 43 41 72 22
udes@udes.fr - www.udes.fr

L'UDES s'engage

